

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 4 juillet 2024

Liste des délibérations publiée le 12 juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

1

**Subvention de 9 logements
sociaux dans le cadre d'un
projet d'acquisition en VEFA
par OGIC situés
78 chemin de Montray**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU à partir du rapport n° 4), LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membres excusés : Mme BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), Mme KOWALSKI (pouvoir à M. REPLUMAZ), M. GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT), M. de PARDIEU.

Monsieur MOMIN, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme appliqué, explique que conformément à la délibération de la communauté urbaine de Lyon n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 relative aux règles de financement du logement social, Vilogia sollicite la Ville pour une subvention de 35€/m² pour le financement de 9 logements locatifs sociaux, 5 PLUS et 4 PLAI, qui seront situés au 78 chemin de Montray.

Ces 9 logements font partie de l'opération portée par OGIC consistant en la création de 29 logements répartis en 2 bâtiments. Le permis de construire, référencé sous le n° 69202 20 00008, a été délivré en date du 11 septembre 2020.

La typologie des logements sociaux, qui seront situés au sein des 2 bâtiments, est la suivante :

- 2 T2 (1 PLUS et 1 PLAI), d'une surface moyenne de 49 m² ;
- 5 T3 (2 PLUS et 3 PLAI), d'une surface moyenne de 69 m² ;
- 2 T4 (2 PLUS), d'une surface de 91 m².

La surface utile est de 375,70 m² pour les logements PLUS et de 252,89 m² pour les logements PLAI, soit une surface utile totale de 628,59 m².

Conformément aux règles applicables au logement social et au logement d'insertion, le plan de financement de 9 logements locatifs sociaux prévoit l'octroi d'une subvention de la Ville à hauteur de 35 € par m² de surface utile, soit un total de 22 000,65 € pour 628,59 m². Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les dépenses de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- ÉMETTRE un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 22 000,65 € à VILOGIA

- D'AUTORISER madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 22 000,65 € à VILOGIA,

- AUTORISE madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme
Le Maire,

Véronique SARSELLI